

24HEURES

Les coûts administratifs du 2e pilier atteignent 1,8 milliard

BERNE | Selon l'étude menée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les coûts se répartissent entre les employeurs (280 millions), les institutions de prévoyance (792 millions) et les assureurs vie (735 millions). Le traitement des cas spéciaux n'est pas la première cause de ces frais. Les cas d'invalidité, de décès ou les versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement n'engendrent pas les coûts les plus élevés.

ats | 02.12.2011 | 11:03

Selon l'étude menée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les coûts se répartissent entre les employeurs (280 millions), les institutions de prévoyance (792 millions) et les assureurs vie (735 millions).

Le traitement des cas spéciaux n'est pas la première cause de ces frais. Les cas d'invalidité, de décès ou les versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement n'engendrent pas les coûts les plus élevés.

En revanche, les tâches les plus courantes provoquent le plus de frais en raison de leur fréquence. Une grande partie des coûts administratifs est liée à des éléments tels que le financement par capitalisation, l'autonomie des institutions de prévoyance et des solutions de prévoyance.

Pour réduire significativement la facture, une simplification importante du système serait nécessaire: standardisation des règlements des caisses de pension et nette diminution du nombre d'institutions. Une simplification ponctuelle de la législation n'apporterait en revanche pas une réduction notable des coûts.

Les résultats de cette étude seront intégrés dans le rapport sur l'avenir du 2e pilier que prépare l'OFAS et qui devrait présenter des pistes pour résoudre les problèmes actuels. En mai, l'office avait déjà publié une étude sur les frais liés à la gestion de la fortune du 2e pilier, qui ont été estimés à 3,9 milliards, soit 56 centimes par 100 francs de fortune et par an.